

# L'ESPACE PUBLIC COMME LIEU DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE URBANITE : CAS DES QUARTIERS PERIPHERIQUES

*Said CHOUADRA, Architecte, enseignant chercheur,  
Laboratoire d'Architecture Méditerranéenne (LAM),  
Université de Sétif*

## RÉSUMÉ :

*Toute la problématique des nouveaux quartiers périphériques, lotissements et grands ensembles confondus, est fondée sur la notion du « logis ». Elle est centrée sur l'espace de vie intérieure et intime de la famille, ainsi que sur la satisfaction du plus grand nombre. Par conséquent, les habitants et plus particulièrement les jeunes sont souvent confrontés à des dispositifs spatiaux extérieurs étrangers à leur mode de vie et à leurs aspirations aussi bien individuelles que collectives. En effet l'espace extérieur est conçu et réalisé en dehors de toute concertation avec l'usager, Il est généralement dénué de toute référence culturelle et sociale rentrant immédiatement en conflit avec les aspirations de ceux qui l'occupent. On assiste à des formes d'appropriation souvent contradictoires avec celles prévue par les concepteurs (architectes ou urbanistes). Ainsi l'espace public devient lieu de conflits, et toute activité publique est interprétée comme une forme d'agression de l'autre.*

*Les agressions que subissent quotidiennement ces espaces publics affaiblissent le sens d'appartenance à la communauté et favorisent ainsi l'esprit individuel et le repli sur soi. L'unité de voisinage qui devrait être*

*l'échelle la plus appropriée pour construire des liens communautaires, se trouve démunie de ces espaces de sociabilité et convivialité. S'il ne peut déterminer les comportements, l'espace public ainsi conçu et réalisé, peut avoir un effet sur les individus particulièrement les jeunes, dans la mesure où il est en accordance ou en discordance avec leurs besoins, leurs désirs et leurs objectifs qu'ils essaient de réaliser sur cet espace.*

*Nous essayons d'explorer ici les différentes possibilités de mise en valeur de ces espaces extérieurs. L'espace public est considéré ici non comme un simple vide ou comme un espace interstitiel, mais comme un lieu, car le lieu est plus un processus (une relation d'expérience entre le sujet et le locus) qu'un objet donné, il est le lieu de construction de la nouvelle urbanité.*

*Mots clefs : Espace public, urbanité, convivialité, espace interstitiel, appropriation.*

## INTRODUCTION

Il est admis aujourd'hui qu'il n'est plus possible de créer l'urbanité sans parler de ces lieux de sociabilité ou ce que Hannah Arendt appelle l'espace social, et qui sont les espaces extérieurs ou les espaces intermédiaires situés entre le logement et la voie urbaine. Ces espaces intermédiaires qui étaient censés être des lieux de confort, expression d'une qualité de vie et lieux d'expérimentation du vivre ensemble, sont devenus avec le temps des lieux de conflits et d'appropriation détournée. Leur promotion et leur prise en charge reste un impératif d'un urbanisme des modes de vie et des aspirations des citoyens pour un environnement agréable inscrit dans un développement durable.

Les agressions que subissent quotidiennement ces espaces publics telles que le détournement d'usages (parkings gardés anarchiques, souks improvisés et marchés informels) affaiblissent le sens

d'appartenance à la communauté et favorisent ainsi l'esprit individuel et le repli sur soi. L'unité de voisinage qui devrait être l'échelle la plus appropriée pour construire des liens communautaires, se trouve démunie de ces espaces de sociabilité et de convivialité. L'espace public ainsi conçu et réalisé, s'il ne peut pas déterminer les comportements, peut avoir un effet sur les individus particulièrement les jeunes, dans la mesure où il est en accordance ou en discordance avec leurs besoins, leurs désirs et leurs objectifs qu'ils essaient de réaliser sur cet espace. C'est le lieu par excellence d'apprentissage du vivre ensemble et de la rencontre de l'autre : c'est un lieu de construction de l'urbanité.

S'inscrivant dans le strict domaine de l'architecture et de l'urbanisme, le présent article tente d'explorer les différentes possibilités de mise en valeur de ces espaces extérieurs. L'espace public est considéré ici non comme un simple vide ou comme un espace interstitiel, mais comme un lieu, car ce dernier est plus un processus (une relation d'expérience entre le sujet et le locus) qu'un objet donné, c'est le lieu de construction de la nouvelle urbanité. Revenir sur les logiques de leur production qu'on attribue à un système de pensée issus des thèses du mouvement moderne et surtout le détournement de son idéal à travers ce qui est appelé l'urbanisme opérationnel institué à partir des années soixante dix du siècle dernier, semble un préalable pour comprendre cette crise de l'habiter. Le sens donné ici à l'espace habité est celui qui est investi émotionnellement et qui exprime un sens d'appartenance à un territoire donné au sens Heideggérien et Bachelardien du terme. C'est aussi essayer d'évoquer ici la crise de territorialité induite par le décalage entre les dispositifs spatiaux et les formes d'appropriation. Nous essayons de présenter des alternatives afin que ces espaces acquièrent un vrai statut à travers des actions de « résidentialisation » qui visent une meilleure hiérarchisation spatiale, seule manière d'éviter les conflits de territorialité dont souffrent les nouveaux espaces urbains des périphéries des villes.

## - Les faiblesses de l'urbanisme opérationnel ou le vide impensé

Dans ces périphéries, pur produit de l'action volontariste de l'état menée sous l'égide de l'urbanisme opérationnel défini comme étant « *un ensemble d'actions conduites ou contrôlées par le pouvoir public, qui peuvent avoir comme objet la fourniture de terrains équipés ou aménagés destinés à recevoir des habitations, des infrastructures et des équipements* »<sup>1</sup>, ce qui attire notre attention c'est cette absence d'une expérience de l'espace ouvert. L'urbanisme opérationnel est resté le seul instrument qui a défini le mode d'urbanisation dans l'Algérie post indépendante. Cette urbanisation unilatérale et techniciste tend à imposer une vision très générale de l'espace, de la ville et des habitants, se détachant ainsi des particularités et des spécificités locales. Elle exprime une volonté de traiter l'espace urbain comme une même entité en implantant des projets types sur l'ensemble du territoire. Ceci est accentué par la logique du zoning chère aux modernistes de la charte d'Athènes qui est toujours en œuvre dans les projets urbains en Algérie. Or « *l'urbanisme de zoning exclut de sa représentation l'espace public et les réseaux. L'espace n'est figuré que comme foncier et les réseaux qui déterminent si fortement l'espace de la ville moderne sont occultés.* » (Christian Deviliers). Les documents d'urbanismes, avant le PUD, aujourd'hui le PDAU et le POS, ne concernent que les moyens du développement urbain. Ils restent muets en ce qui concerne le cadre de vie, ses formes et sa qualité. Ils s'inscrivent dans un modèle urbanistique qui ignore la ville et ne répondant qu'à des besoins conjoncturels conçus souvent comme des instruments de gestion de la quantité. Nous considérons ici la ville comme étant une organisation spatiale dont les éléments sont très hiérarchisés (Centre, quartier, banlieue - pâté, immeuble, logement - avenue, rue, impasse).

---

1. Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Pierre Merli et Françoise Choay, p. 862.

C'est aussi un espace aménagé, résultat d'investissements cumulés dans le temps et dans l'espace.

Ce modèle institutionnalisé sera appliqué indifféremment sur toutes les agglomérations, quelle que soit la nature des sites, leurs vocations particulières, leur caractère socioculturel et historique à travers des services administratifs de l'urbanisme dont la majorité de l'encadrement est issue des instituts spécialisés (travaux publics, hydraulique,...). Ces derniers s'attèlent souvent à régler et à contrôler le processus, alors que les plans d'urbanisme sont produits dans des bureaux d'études souvent détachés de la réalité. Le dessin de plan de masse devient ainsi le principal dispositif du projet, le sol sur lequel sont disposées les constructions est démuné de tout rôle formel et devient par conséquent une grandeur purement métrique.

Ainsi d'après Secchi *« la nouvelle autonomie de l'objet d'architecture conduit le projet de la ville à porter une attention quasi exclusive aux volumes bâtis, aux rapports qu'ils entretiennent et à l'étude des principes d'implantation sur des territoires différents »*<sup>2</sup>. Dans cette logique il semblerait que la principale préoccupation de ces techniciens du dessin, - car c'est bien le meilleur qualificatif qu'on peut leur attribuer -, c'est de s'assurer que le sol soit le plus lisse possible comme s'ils voulaient le rendre le plus proche de la planche à dessin sur laquelle se conçoit le projet. Cette remarque permet de révéler leur indifférence à la topographie du site. Quant à l'évocation des autres dimensions sensibles du site, elle est totalement exclue. Selon cette logique le sol urbain est ainsi décomposé en entités fonctionnellement autonomes ou l'homogénéité de l'ensemble n'est plus une priorité. Par conséquent la ville a évolué sous forme d'entités juxtaposées. Tout cela a été imposé au nom du développement comme réponse aux situations d'urgence et de crise.

---

2. Bernardo, Secchi, première leçon d'urbanisme, éditions Parenthèses», Paris 2006, p. 127

Dans une telle perspective, l'espace urbain n'est plus pensé comme une totalité, mais plutôt par fragment où chacun se voit attribuer une fonction selon des grilles préétablies et normalisées dans un processus nommé urbanisme réglementaire ou urbanisme opérationnel. Cette manière de faire est rarement complétée en amont par une réflexion globale sur le fonctionnement et l'avenir du quartier, de la ville et de ses périphéries. Cette absence de projet qui devrait poser les bases d'une stratégie sur l'aménagement d'un ensemble cohérent, voire d'une politique d'appréhension de la ville, tend au contraire à imposer des plans inadéquats avec la réalité. L'idée qu'une règle puisse être plus forte que la réalité a toujours conduit à l'échec comme l'a souligné J. J Deluz<sup>3</sup>. Cette « décontextualisation » volontaire ou non a marqué la fin des spécificités locales et imposé aux territoires une homogénéisation par le bas du cadre bâti, c'est une sorte de combinaison entre zoning, les flux séparés (piétons, automobiles) et le bâtiment dégageant des vides dont le statut reste ambigu.

**- Du « vide » au « lieu » comme préalable à la construction d'une nouvelle urbanité.**

Le passage d'un statut d'espaces libres, vides urbains ou d'espaces intermédiaires, à celui de lieu peut à moyen terme permettre de construire cette identité ainsi que de nouvelles territorialités. Dans cette approche le « lieu » reste un concept fondamental. Ses racines sont définies par le temps et la localisation, « locus », qui affectent profondément le sens et l'interprétation de l'architecture et de l'acte urbain dont le contexte et le local sont des composantes vitales à l'être humain.

Marc Côte a démontré, concernant l'Algérie que *« de par toutes les interrelations société/espace, la crise d'identité a une dimension spatiale ; et le retour sur soi de la société passe par une réappropriation de son espace, c'est-*

---

3. Jean Jacques, Deluz, « Chroniques urbaines », in les Débats 2007, n° 290.

*à-dire par ce mouvement qui fait que l'espace n'est pas subi, mais vécu, assumé et intériorisé* »<sup>4</sup>. Cette approche contraste avec celles qui placent l'universel, ou l'absolu, comme un élément central ou unique. Elle vise à marquer une rupture par rapport à cette philosophie imposée souvent au nom de la modernité et du développement et qui ont aboutit à cet urbanisme « décontextualisé ». Fondée sur l'art du lieu, considéré par Christian Norberg-Schulz comme « *un art de la totalité. Son but est de créer des images du monde, dont l'interaction manifeste la signification des choses qui nous entourent ; dans leur interaction même, ces images traduisent donc des significations générales en une représentation locale.* »<sup>5</sup>. Ce qui nous amène à dire que le lieu n'est jamais neutre, il est un espace inscrit, qualifié et valorisé. En un mot il est le support d'une identité.

La recherche d'une identité des lieux ne pourra se construire et être pertinente qu'en fonction des manières d'interprétation et des lectures qui seront mises en œuvre. Une première lecture porte sur les objectifs ou les intentions définis par le projet, c'est-à-dire sur la compréhension des intentions du concepteur. La seconde lecture a un aspect plus sensible basé sur la perception du contexte. Elle concerne la dimension du vécu, par conséquent de l'utilisateur.

Pour atteindre cet objectif, il est indispensable d'organiser l'environnement d'une manière lisible et reconnaissable (Kevin Lynch) en s'appuyant sur les lieux centraux définis à partir des limites, des points de repère, des nœuds et des quartiers ; référents urbains permettant d'aider l'individu à s'orienter et à s'identifier aux lieux. Ceci est aussi valable pour les nouvelles spatialités produites ces dernières décennies qui sont dénuées de ces éléments. Puisque nous restons convaincus qu'en conciliant la forme architecturale ou urbaine avec les lieux, il sera possible de revoir radicalement notre manière

---

4. Côte, Marc, « L'ALGERIE ou l'espace retourné », Media-Plus, Algérie, 1993, p. 253.

5. Norberg-Schulz, Christian, « L'art du lieu », Le Moniteur, Paris, 1997, p. 194.

de faire, de produire et de recomposer l'espace urbain de ces périphéries urbaines.



Illustration 1 : Vide ou résidu produisant des conflits de territorialité

Nos observations sur terrain nous ont révélé des espaces dont l'identité est loin d'être définie. Ces espaces résiduels ou intermédiaires sont à la fois problématiques et porteurs d'une opportunité pour recomposer l'espace urbain des périphéries urbaines.

Cette démarche s'appuie sur un parti pris, celui de la recherche de l'existence préalable des lieux et de l'identification des modalités par lesquelles ils se manifestent. C'est le point de départ de toute intervention architecturale ou urbanistique. Il s'agit d'opérer une rupture avec les pratiques en cours, où le site est considéré comme une simple assiette foncière disponible dont on use et on

abuse. Nous considérons que c'est uniquement à ce moment là que l'acte architectural ou urbain prendra un nouveau sens et aura une autre portée. Il permettra à l'individu ou aux groupes d'individus et plus particulièrement les jeunes de se « reterritorialiser » de se reconnaître dans leurs propres espaces. Il serait illusoire de vouloir créer de l'urbanité sans la présence de lieux de sociabilité ou de ce que Hannah Arendt appelle « l'espace social ». Car nous considérons que l'urbanité n'est pas seulement une spécificité des relations et des manières d'être dans l'espace urbain, elle concerne aussi les espaces de la ville et plus particulièrement les espaces publics, lieux privilégiés du développement de celle-ci. Les lieux ne sont pas seulement des localisations dans l'espace, mais ils sont aussi des catégorisations de l'expérience qui permettent à l'individu de se représenter les actions qu'il est susceptible de mener dans cet espace et les moyens qu'il a d'y parvenir. « *Ce qui fait la ville, c'est l'idée d'interaction sociale [...] la ville apparaît de la sorte comme la manière d'organiser l'espace qui permet de faciliter au maximum toutes les formes d'interaction* »<sup>6</sup>.

Il est admis aujourd'hui que l'urbanité permet de mettre en évidence l'importance de cette interaction entre le cadre socio-culturel, le cadre physique et spatial. Ainsi l'urbanité tend à nous renvoyer d'un côté sur les manières d'être (être au monde) et d'être avec les autres, à un état d'esprit, des modes de vie, des codes de conduite et des conventions particulières, et de l'autre côté un cadre spatial toujours d'après F. Choay. La manière d'organiser et d'agencer ces dimensions peut dans une certaine mesure contribuer au bien-être et à une meilleure qualité de vie des habitants. Cette approche de l'urbanité repose comme le soutient Lakdjaa « *sur la saisie des relations qui se tissent entre l'urbain comme structure matérielle et sa substance sociale qui se manifeste à travers l'organisation sociale, les idées et les atti-*

---

6. Pierre Merlin, Fraçoise Choay, « dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement » PUF, Paris, 2000, pp. 868-869.

*tudes ainsi que les imaginaires et les représentations qui légitiment les comportements individuels et collectifs, et les pratiques qui font la densité de la vie quotidienne* »<sup>7</sup>.

Ces nouveaux territoires souvent confrontés à leur existence en tant qu'entités urbaines à part entière, ces périphéries urbaines suscitent une réflexion sur la nature de leur culture urbaine. Qu'est-ce qui les caractérise ? Comment aider ou accompagner les habitants, plus particulièrement les jeunes, de ces territoires à construire une nouvelle culture urbaine ? En en une question comment cette urbanité peut-elle permettre les réconciliations avec leurs territoires ? Une réflexion sur l'aménagement du vide peut à terme servir de support spatial de ce vivre ensemble, par conséquent il faut repenser le vide pour l'élever au statut d'espace public à part entière.

#### - Du statut de vide au statut d'espace public

Une approche par l'espace public, qui le met au centre de toute stratégie d'aménagement urbain : dans ce sens Alexandre Chemetoff qualifie « *la ville de l'espace public comme étant un projet à part entière, portent sur les relations des édifices entre eux davantage que sur les édifices eux-mêmes* »<sup>8</sup>. Par conséquent l'élaboration de l'espace public dans son ensemble avec un aménagement des vides de la ville particulièrement des périphéries urbaines, comme des espaces en soi reste la condition à travers laquelle peut se concevoir et se créer un paysage urbain valorisant son contexte, et mettre en valeur ses particularités en tant que lieu. Son statut passe de celui de vide pour s'imposer comme un espace lié la notion de qualité de vie.

---

7. Abdelkader Lakjaa, « Les périphéries oranaises : urbanité en émergence et refondation du lien social », in les Cahiers d'EMAM N°18 de l'université de Tours (France).

8. Alexandre Chemetoff, « la ville de l'espace public », Editions du Pavillon de l'Arsenal, Paris 1996,

La mise en valeur de l'espace public peut être considérée comme un des éléments de restructuration urbaine de la ville ou du quartier. A partir de lui peuvent se construire de nouvelles centralités absentes dans les nouvelles spatialités. Il permet de construire de nouvelles identités, et une fierté à habiter ses nouveaux territoires comme ce fut le cas des anciens quartiers ou « Houma » d'antan. Cette stratégie tend plutôt à réorganiser ou à reconfigurer l'espace urbain par l'intermédiaire de l'espace public en renforçant l'identité des lieux. Pour Michel Courajoud, aller dans cette stratégie c'est anticiper sur les mouvements et les dynamiques en reconnaissant les inscriptions antérieures du lieu, ses modes successifs d'occupation et ses inclusions. L'espace public doit participer au concept d'habiter, et correspondre aux aspirations de ceux qui y habitent.

Il doit être clair que la base essentielle pour tout aménagement de l'espace public, c'est la connaissance aussi grande que possible de tous les phénomènes de forme et de comportement. Ces derniers créent des rapports constants entre l'homme et son environnement, car d'après les observations sur terrain, la seule chose qui compte pour l'homme dans l'espace urbain d'une manière générale, c'est l'impression qu'il a d'une place, d'une rue, ou d'un espace libre. La banalité avec laquelle les espaces extérieurs sont traités dans ces nouvelles spatialités, manque de variété dans le traitement, par l'absence de mobilier urbain de qualité, par conséquent ils deviennent vite délaissés et abandonnés et il arrive souvent qu'on ignore la raison de leur existence.

Ces espaces publics ont cessé d'être des lieux, car le concept de lieu, à qui on fait référence ici, exprime un plus grand souci pour le territoire et l'espace social que pour le paysage et une plus grande attention pour un sujet actif qui subit et qui agit sur son environnement. L'espace public ne doit plus être considéré comme un simple vide, mais comme un lieu, car le lieu est plus un processus (une

relation d'expérience entre le sujet et le locus) qu'un objet donné. C'est à travers lui que les jeunes peuvent manifester leur existence en le saisissant et en se l'appropriant.

En identifiant l'espace public comme lieu, on privilégie d'une part les interactions au contact et d'autre part les relations distantes avec d'autres espaces. D'après Jacques Levi le concept de lieu ou « place » chez les anglophones a pris une place importante dans la géographie sociale à partir des années soixante dix, il est lié à l'idée d'identité spatiale, il est considéré comme un espace générateur d'identification. Selon Jacques Levi « *L'habitabilité d'un lieu, c'est-à-dire sa capacité plus ou moins grande à constituer l'un des habitats des différents individus et collectifs qui le fréquentent. Un lieu devient alors autre chose qu'un réceptacle, c'est un objet mais un opérateur actif que l'on peut utilement étudier comme une réalité singulière structurée par des habitudes et des rythmes, ayant une histoire, des pratiques et un devenir.* »<sup>9</sup>. Cette habitabilité n'est possible qu'à partir de dispositifs spatiaux hiérarchisés et bien définis. Cette hiérarchisation peut se définir à partir de l'intérieur vers l'extérieur, comme elle peut se définir selon l'usage par les différents groupes d'âge. Allant des espaces publics de proximité pour les enfants en bas âge (06-13 ans), aux espaces d'accompagnement des équipements scolaires, sportifs culturels et enfin des espaces publics de centralité pour les jeunes (14-18 ans).

- La « résidentialisation » comme réponse à une meilleure hiérarchisation spatiale.

Considérée comme un nouveau mode opérationnel, la « résidentialisation » a été appliquée en France d'une manière expérimentale à partir du début des années quatre vingt dix comme première réponse à la crise des banlieues qui a atteint son apogée vers la fin des années quatre vingt. Elle est entrain d'être généralisée car les résul-

---

9. Jacques, Levy "Lieu' 3.", *EspacesTemps.net*, Il paraît, 19.03.2003  
<http://espacestems.net/document414.html>

tats obtenus, selon les enquêtes récentes, sont forts encourageants. Ces actions ont reçus l'adhésion et la satisfaction de la majorité des habitants qui ont vu leur cadre de vie complètement transformé et amélioré.

L'une des définitions la plus appropriée au terme «résidentialisation», qui n'existe pas encore dans la langue française, c'est qu'elle est «*un mode opérationnel qui vise à requalifier les espaces collectifs, les parties communes et les abords des immeubles, afin d'améliorer la qualité du cadre de vie quotidien*»<sup>10</sup>.

Tous les diagnostics établis jusqu'ici, sur lesquels on ne va pas revenir, ont confirmé la dévalorisation de ces nouveaux quartiers instaurant une confusion entre les statuts des différents espaces. Ce mode opératoire s'inscrit dans le cadre des opérations de réhabilitation de l'espace public dont l'objectif est d'améliorer le cadre de vie quotidien des habitants, favoriser le sentiment de sécurité et faciliter les appropriations des espaces collectifs. La «résidentialisation» à comme objectif de requalifier les espaces collectifs, les parties communes et les abords des immeubles lieux privilégiés de rencontre des jeunes. Elle participe dans la clarification des fonctions (voies, stationnement, espaces verts et espaces de jeux) ainsi que du statut des espaces d'usage collectif et permet de préciser les limites entre les espaces publics et les espaces privés, car en clarifiant leur statut et leur usage nous contribuons à faciliter leur appropriation. Les actions de «résidentialisation» créent aussi des unités résidentielles permettant une sociabilité plus importante et une meilleure appropriation des espaces, ceci en s'appuyant sur un postulat sociologique selon lequel plus une unité de voisinage est réduite en nombre de résidents, plus les relations sont intenses et plus le retour à des normes consensuelles d'usage est possible, plus le contrôle social est favorisé. Ce postulat est à considérer à la lumière des ques-

---

10. La Résidentialisation, requalifier les espaces extérieurs, document produit pour la direction du renouvellement urbain en France, Mai 2001, p. 5.

tionnements sur les rapports entre proximité spatiale et distance sociale. Cette faible taille des unités résidentielles est considérée comme une condition pour une meilleure appropriation par les résidents et particulièrement des jeunes des espaces extérieurs.

L'objectif principal reste l'amélioration du cadre de vie, restaurer la convivialité et renforcer les liens sociaux mais surtout réinstaurer la sécurité qui semble de plus en plus se détériorer ces dernières années. En établissant cette hiérarchisation des espaces on donne la possibilité aux différents groupes de résidents et plus particulièrement les jeunes de mieux gérer les espaces collectifs.

Il faut noter ici que ces opérations ne doivent pas s'inscrire uniquement dans des actions conjoncturelles d'embellissement et de réfection des trottoirs ou de ravalement des façades, comme c'est le cas aujourd'hui, mais de les intégrer dans un projet d'ensemble de réhabilitation de l'espace public conjuguant interventions sur le bâti, aménagements urbains, gestion urbaine de proximité, renforcement et encouragement de la présence humaine sur les espaces publics, tout cela doit être accompagné d'une participation active des habitants, et d'un cadre juridique approprié précisant le statut de chaque espace. Ces actions permettent de mieux s'approprier les territoires, car *« Tout territoire approprié intimement, investi affectivement ou intellectuellement, s'apparente à une clairière, à un monde. Et ce qui fait qu'un espace devient un monde (« mon monde »), c'est que la façon de le saisir, donc de le construire, implique l'être dans sa totalité, c'est-à-dire mobilise l'ensemble des croyances primordiales et de ses façons d'être. Habiter un monde, c'est donner du sens à son existence. »*<sup>11</sup>.

---

11. Michel, Roux, « Inventer un nouvel art d'habiter, le ré-enchantement de l'espace », L'Harmattan, Paris, 2002, p. 168.



Illustration 2 : Traitement différencié des espaces Intermédiaires  
Nouveaux quartiers résidentiels, Sétif

La délimitation des vides aidera à donner un sens à l'usage, favorisant d'autres types d'appropriations plus conviviales et moins conflictuelles, par exemple en temps que parc, jardin, place, square... Revenir sur des concepts appartenant au répertoire de la ville classique îlot, rue et boulevard ont prouvé ailleurs leur efficacité dans des travaux de renouvellement et de restructuration urbaine. L'autre alternative pourrait être fondée sur l'idée de « l'îlot ouvert », peu connue chez nous, proposée par Portzanparc. Nous la considérons comme une réponse audacieuse et pertinente qui tente de réconcilier la rue et l'îlot, régler la question du vis-à-vis et de la mitoyenneté sans pour autant retourner à l'îlot classique. *« L'îlot ouvert, mimétisme de l'îlot américain dans son organisation, rassemble des bâtiments autonomes autour d'une rue traditionnelle. La hauteur des immeubles est limitée sans être identique d'un bâtiment à l'autre. Les façade-*

*des sont en général alignées sur rue mais sans continuité d'une construction à l'autre. Portzamparc rejette la mitoyenneté afin de créer des appartements dotés d'expositions multiples et de créer des échappées visuelles à l'intérieur de l'îlot* »<sup>12</sup>.

Cette délimitation doit être accompagnée d'une hiérarchisation afin de pouvoir faire la distinction entre les espaces publics, semi publics, semi privés et privés. Cette hiérarchisation permet une gradation qui se substituera aux parcours actuels caractérisés par leur monotonie manquant cruellement de sens d'orientation. Ce cheminement « nous permet non seulement de nous déplacer de lieu en lieu, de passer près ou de traverser des lieux, mais il contribue à nous souvenir de choses vues et vécues et à nous situer dans un environnement plus large »<sup>13</sup>. A ce titre les travaux de Kevin Lynch sur « la lisibilité » et « l'imagibilité » sont à revisiter. Le sens de l'orientation peut être assuré par un ensemble de points de repères (édifices publics, mosquées, monuments...) à travers leur mise en valeur et leur agencement, ils peuvent contribuer à agrémenter les parcours et nous réconcilier avec l'environnement urbain.

Délimitation, hiérarchisation, et orientation sont des termes qu'on attribue à cette stratégie de recomposition urbaine. Ces vides doivent être pensés en premier (même s'ils demeurent virtuels). Ils règlent et ordonnent le bâti qui les a engendrés. Ces territoires identifiés peuvent à leur tour favoriser de nouvelles formes d'appropriation et aider à construire de nouvelles identités.

---

12. D'après un article de Wikipédia.

13. Von Meis, Pierre, « de la forme au lieu », Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, 1993, p. 168.



Illustration 3 : Le marquage par des dispositifs architecturaux permet une meilleure hiérarchisation des espaces extérieurs

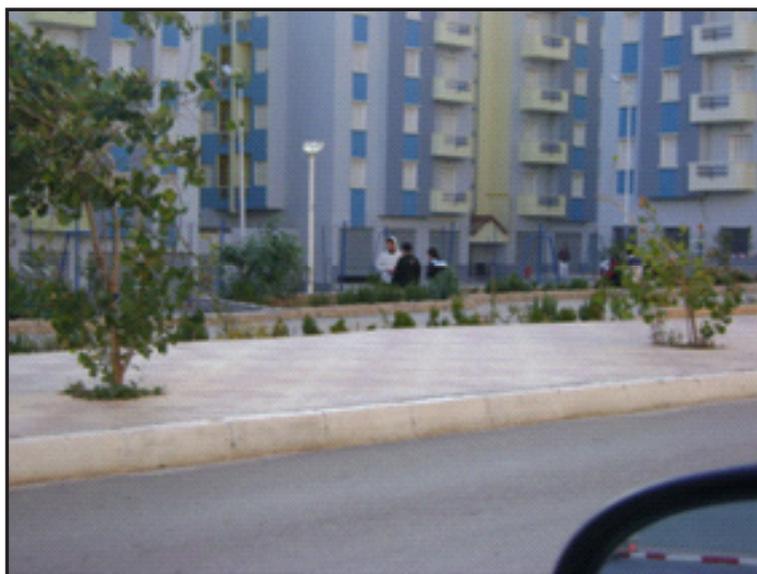


Illustration 4 : Les aménagements de qualité des espaces intermédiaires ont permis une meilleure appropriation de ces espaces

Cependant la délimitation et la hiérarchisation ne doivent pas être synonyme d'exclusion d'un groupe par rapport à un autre, c'est ainsi qu'il est fondamental, dans toute action de « résidentialisation », de concevoir des espaces qui offrent de larges possibilités d'appropriation et des usages diversifiés au gré des imaginaires de chacun. C'est aussi « éviter la parcellisation qui induit une ségrégation et s'oppose à l'idée même de l'espace public comme espace de mixité, espace de civilité »<sup>14</sup>.

## CONCLUSION

Ainsi la conception des espaces extérieurs doit encourager de nouveaux modes d'habiter en réfléchissant sur leur aménagement et leur architecture. Ils sont censés être des lieux de confort, de partage de convivialité et de rencontre particulièrement des jeunes, ils doivent donc être des lieux privilégiés d'apprentissage d'une urbanité en devenir. Ces espaces intermédiaires restent à notre sens ce qui doit résister aux conflits du rapport public/privé. Une meilleure prise en charge de ces espaces dans les quartiers périphériques, permet de repenser le chez soit au-delà du simple logis, mais plutôt comme un espace intégré dans un dispositif plus large que celui de l'unité de voisinage et pourquoi pas restituer la notion de quartier dans son sens traditionnel.

C'est à partir de là qu'on peut parler d'un projet de prise en charge de ces espaces intermédiaires, support d'une nouvelle urbanité permettant de territorialiser les habitants dans leurs nouveaux environnements urbains. Ils peuvent contribuer ainsi à la diversité et à la richesse des modes d'habiter en liant le « logis » à son contexte immédiat et pourquoi pas au contexte de la ville dans sa globalité.

---

14. Michel Corajoud, « L'espace public est en crise, nous vivons une période passionnante de transition ; une situation d'interrogation, de contradiction et de recherche. », le centre prospectif du grand Lyon, Interview de Michel Corajoud Propos recueillis le 19 octobre 2007 par Catherine Panassier.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- Côte Marc, « L'ALGERIE ou l'espace retourné », Media-Plus, Algérie, 1993.
- Gregogotti Vittorio, « le territoire de l'architecture », L'Equerre, Paris, 1982.
- Von Meis, Pierre, « de la forme au lieu », Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, 1993.
- Norberg-Schulz, Christian, « L'art du lieu », Le Moniteur, Paris, 1997.
- Lynch, Kevin, « L'image de la cité », Dunod, Paris, 1976.
- Secchi Bernardo, « Propos recueillis par Thierry Paquot », in Urbanisme du 15 février 1999.
- Bernardo Secchi, « Première leçon d'urbanisme », Editions Parenthèses, Paris 2006 .
- Roux Michel, « Inventer un nouvel art d'habiter », L'Harmattan, Paris, 2002.
- Fourny, Marie-Christine, « identité et aménagement urbain », in Figures de l'urbain, des villes, des banlieues et de leur représentation, Maison des sciences de la ville, Université François Rabelais, Tours 1997.
- Alexandre Chemetoff, « Fonder la ville de l'espace public », Ville – Architecture n°5 1998
- Rose-Marie, Royer-Vallat et Olivier Launay, « résidentialisation, requalifier les espaces de proximité », fédération nationale Françaises des sociétés anonymes et fondations d'Hlm.
- Certu Lyon « la résidentialisation en questions », 2007.

